C'était le 4 octobre dernier en France à l'occasion de la 13ème Assemblée générale annuelle de la Coalition pour les produits de Santé et de la Reproduction.

Le Sénégal s'est engagé a-t-elle dit, devant la communauté internationale à réduire drastiquement la mortalité maternelle et néonatale. En s'exprimant sur ces questions à l'occasion d'une rencontre internationale qui s'est tenue récemment en France regroupant différents acteurs et experts de la coalition pour les produits de santé de la reproduction, la directrice de la PNA a livré le message de son ministre de tutelle adressé aux acteurs mondiaux de la planification familiale.

Un sujet qui est devenue une priorité nationale visant une réduction rapide de la mortalité maternelle et infantile d'ici à 2015. Pour mieux étayer ses propos devant cette tribune internationale, la directrice de la PNA a soutenue que le Sénégal est déterminé à réalisé les Objectifs 4, 5 et 6 du Millénaire pour le Développement (OMD) . Baisser la mortalité maternelle de trois quarts. C'est-à-dire passer de 401 pour 100.000 naissances vivantes à 122 pour 100 000 naissances vivantes.

Mieux, la mortalité infanto juvénile devrait être réduite des deux tiers (de 34,9 pour 1000 à 16 pour 1000) et l'accent sera mis aussi sur la mortalité néonatale qui représente près de 40% de la mortalité infantile a encore déclaré le Dr Annette Seck Ndiaye.

Elle a renseigné en outre que plusieurs actions sont en cours à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) dont la stratégie majeure porte sur la Santé de la Reproduction qui vise à réduire la mortalité maternelle et l'indice synthétique de fécondité à plus de 5 enfants par femmes.

Au cours de son intervention, la couverture des besoins non satisfaits en planification familiale (PF) a été aussi évoquée par la directrice de la PNA qui annonce que celle-ci va permettre de réduire de 20 à 30% les décès maternels et de 12 à 20% la mortalité infantile. Au Sénégal, a-t-elle laissé entendre ces besoins non satisfaits en planification familiale (PF) restent encore très élevés puisqu'ils atteignent la barre des 32%. »

C'est pour cela, note également la responsable de la PNA, l'augmentation du Taux de la Prévalence Contraceptive pour les femmes en union pourrait passer de 12 % en 2010 à 27 % en 2015.

Un objectif qui figure parmi les priorités des autorités. Suffisant pour elle d'annoncer que le Sénégal devra s'atteler à tout mettre en oeuvre pour garantir la disponibilité permanente et en quantité suffisante de produits contraceptifs de qualité pour les populations Sénégalaises partout où elles se trouvent et quelque soient leur revenus.

Un défi majeur, mais pas insurmontable au regard des succès enregistrés récemment au Sénégal à travers la mise en oeuvre d'initiatives et d'approches innovantes visant à améliorer l'approvisionnement en produits contraceptifs, a conclu la directrice de la PNA avant d'indiquer qu'un Plan d'action national est déjà mis en place avec l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires du Sénégal.

Par Cheikh Tidiane Mbengue, Source: http://fr.allafrica.com